



La Ville vous informe

Édition septembre 2022



Taxes municipales

Échéance du 3^e versement

La date limite pour effectuer le troisième versement de votre compte est le **8 septembre 2022**.

Modalités de paiement

1. En vous présentant **au comptoir** du Service de la trésorerie à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture
2. Par **envoi postal** en utilisant les coupons joints à votre compte
3. **Au comptoir ou au guichet automatique de certaines institutions financières ou par Internet** (paiement électronique)
4. Il est possible de faire des paiements par adhésion au débit préautorisé. Pour adhérer, un formulaire doit être rempli au Service de la trésorerie. Vous pouvez prendre rendez-vous au 418 562-2333.



Si jamais un contribuable ne reçoit pas son compte de taxes municipales, il est dans l'obligation de communiquer avec le Service de la trésorerie au 418 562-2333 ou par courriel à l'adresse suivante : tresorerie@ville.matane.qc.ca.

Consultez le site Internet de la Ville de Matane, section « Habiter Matane/Taxes et évaluation », pour obtenir plus de détails sur les modalités de paiement des taxes municipales.

Collecte d'encombrants

La Ville de Matane organise un service de ramassage d'encombrants destiné aux propriétés résidentielles. Ces collectes se feront en cinq parties distinctes pour autant de secteurs :

Secteur/quartier	Collecte encombrants	Collecte résidus verts
Saint-Rédempteur	19 septembre	31 octobre
Centre-ville, Place Chaleur, Grand-Détour et route 195	22 septembre	1 ^{er} novembre
Petit-Matane (incluant partie de Saint-Jérôme-de-Matane)	26 septembre	2 novembre
Bon-Pasteur et Matane-sur-Mer	28 septembre	3 novembre
Saint-Luc	30 septembre	4 novembre

La collecte peut durer plus d'une journée par secteur. Comme il est impossible de prévoir l'ordre des rues, assurez-vous de placer vos encombrants et résidus verts près de la rue avant 7 heures à la date indiquée pour votre secteur. Vous pouvez aussi placer les matières au chemin la veille de la collecte.

Ne sont pas admis dans la collecte d'encombrants :

- o Résidus dangereux*
- o Rebut de construction, rénovation et démolition* (sont acceptés : chauffe-eau, toilette, évier et porte)
- o Pneus*
- o Appareils électroniques et informatiques*
- o Résidus verts*
- o Rebut non volumineux pouvant être déposés dans un bac roulant
- o Rebut des institutions, commerces et industries

* Peuvent être acceptés à l'écocentre situé au 330, rue Yves-Bérubé, à Matane (418 562-5023)

Si parfois on vous oublie lors de ces collectes, bien vouloir appeler au **418 562-5116 (poste 0)** et quelqu'un s'occupera d'envoyer un véhicule.

Pensez à vendre ou à donner vos objets encombrants en bon état; vous ferez des heureux et permettrez de donner une deuxième vie à vos objets!

Visitez L'ABC du tri sur notre site Internet.

Semaine des aîné.e.s

Du 25 septembre au 1^{er} octobre 2022

Pour souligner la Semaine des aîné.e.s, plusieurs activités pour éveiller la créativité, apprendre, bouger et fraterniser sont organisées.

Surveillez le site Internet de la Ville de Matane et la page Facebook!

Bibliothèque municipale

Horaire à partir du 6 septembre 2022

Lundi	12 h 30 à 17 h
Mardi au jeudi	9 h 30 à 20 h
Vendredi	12 h 30 à 17 h
Samedi	9 h 30 à 12 h / 13 h à 17 h
Dimanche	9 h 30 à 12 h / 13 h à 17 h

Activités du mois de septembre

Samedi 10 septembre à 13 h : fête du club de lecture pour tous ceux qui ont participé durant l'été. Tirage de livres.

Lundi 26 septembre à 10 h : laissez aller votre imagination pour créer une œuvre en collage, papier, et mots, avec Marie-Brigitte Lehouillier. Inscription au 418 562-9233

Jeudi 29 septembre à 19 h : conférence « Les corsaires de la Nouvelle-France » avec David Camirand, historien. Entrée libre, présentation de la Société d'histoire de généalogie de Matane.



Réouverture de la piscine municipale

Les activités à la piscine municipale reprennent à compter du **lundi 26 septembre**.

Période d'inscription pour les cours de natation adultes et enfants :

- o En ligne : du jeudi 8 septembre dès 17h jusqu'au 15 septembre à minuit.
- o En personne à l'hôtel de ville : du vendredi 9 septembre au 15 septembre durant les heures d'ouverture.

Tous les détails, incluant l'horaire des bains et des cours de natation, sont disponibles sur notre site Internet dans la section « Ville animée / piscine municipale ».

Budget participatif

Jusqu'au 19 septembre à minuit, votez pour vos projets coups de cœur dans le cadre de la nouvelle édition du budget participatif de Matane! Découvrez dès maintenant les projets qui seront soumis au vote au www.budgetparticipatifmatane.com. Partagez les fiches des projets afin de convaincre une majorité de citoyens et citoyennes de voter!

Fiches d'information et d'accueil



19 fiches thématiques pour faciliter votre installation et votre intégration en Matanie!

Destinées aux personnes et aux familles originaires d'un autre pays ou d'une autre région du Québec, elles contiennent de l'information sur l'emploi, le logement, le transport, la météo et plus encore.

▲ Rendez-vous sur le www.sanamatanie.org pour les télécharger.

Conseils de prévention

Le chauffage au bois

Avant la première flambée

- o À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, ou autre).
- o Assurez-vous que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts.
- o Assurez-vous que les pierres réfractaires à l'intérieur de votre poêle à bois sont entières et que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu ou incomplet.
- o Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure.
- o Entrez les cordes de bois dehors, loin de la maison.

Utilisation de votre appareil de chauffage

- o Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois.
- o Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- o Utilisez des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
- o Faites brûler peu de bûches à la fois.
- o Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée.
- o Faites ramoner la cheminée par un professionnel chaque année. Si vous utilisez beaucoup votre appareil, il est recommandé de faire ramoner la cheminée à toutes les cinq cordes de bois brûlées.

Précautions importantes à respecter

Jetez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé. Vous devez entreposer ce contenant à l'extérieur de la maison, loin de tous matériaux combustibles. Les cendres dégagent du monoxyde de carbone et peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

Matane